

# Journée de travail sur les services d'aide à domicile en Seine-Saint-Denis

Jeudi 7 décembre 2006

intervention de  
**Pascal Popelin**  
Vice-président du Conseil général  
Adjoint au maire de Livry-Gargan

6 XII 06

---

Mesdames, Messieurs,

En tout premier lieu, je voudrais vous remercier de votre présence et de votre participation à cette première matinée de débat, que l'exécutif du Conseil général a souhaité organiser, sur le thème de la qualité de l'offre de service nécessaire au maintien à domicile des personnes âgées.

J'aimerais insister pour conclure les travaux de ce matin sur deux points : la structuration de l'offre des emplois à domicile et son développement. A travers l'emploi à domicile, se dégagent les grands enjeux qui fondent l'action sociale de demain. De fait, les emplois à domicile proposent une très large gamme de services pour les actes essentiels de la vie, les activités sociales et culturelles ou encore des prestations comme le portage de repas, pour ne citer que ces quelques exemples.

Pour mesurer l'importance de ces nouveaux services, qui sont un gisement de nouveaux emplois, je citerai quelques chiffres : en 2020, la France comptera près de 4 millions de personnes âgées de plus de 80 ans, dont un quart sera dépendante, soit une augmentation de 80% par rapport à l'an 2000.

Nous allons donc devoir faire face à un défi majeur de structuration d'une offre de qualité, dans un contexte législatif très changeant. Cette structuration implique nécessairement une réflexion collective autour des différents modes d'aide à domicile existants : prestataire, mandataire ou emploi direct, dit de gré à gré.

Aujourd'hui, en France, 50% des personnes dépendantes sont aidées exclusivement par un proche et seuls 20% par des professionnels. En Seine-Saint-Denis, 45% des intervenants sont sans qualification. Chacun peut donc mesurer le chemin qu'il nous reste à parcourir ensemble.

Les chantiers qui s'ouvrent devant nous sont nombreux.

Il nous faut, tout d'abord, améliorer encore notre connaissance des besoins spécifiques de la population âgée, afin de favoriser, dans les meilleures conditions, l'émergence et la pérennisation d'une offre d'emplois de qualité dans notre département.

Créer les conditions d'une offre de qualité implique de faire des choix et d'élaborer des critères fins d'accompagnement des structures, notamment du point de vue financier.

Dans ce cadre, le chantier d'une professionnalisation des intervenants et des responsables est primordial. Si un consensus existe autour des nécessaires efforts à mettre en œuvre pour accroître la qualification et la professionnalisation des salariés, un effort parallèle doit être organisé pour les responsables des structures, qu'elle soient privées ou publiques.

C'est pourquoi avec l'Etat et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a décidé de les soutenir, au moyen des multiples actions

définies par la convention que nous avons signée. Comme vous le savez, celle-ci représente quatre millions d'euros, somme importante dans un contexte budgétaire si contraint qui est celui de notre département et alors même qu'aucune obligation légale ne l'imposait. La participation propre du Conseil général s'élève à 2 millions d'euros sur quatre ans. Je me permets de souligner qu'il s'agit là d'un effort tout à fait considérable pour nous.

Au delà de la question du financement, la prise en charge de la dépendance est un secteur d'activité spécifique et il est essentiel que les bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie et d'autres prestations d'aide sociale légales puissent compter sur un réseau fiable de services d'aide à domicile.

La fiabilité de ce réseau implique que le Conseil général -qui est compétent en matière d'autorisation, de tarification et d'habilitation- ne soit pas qu'un guichet payeur, mais aussi une force de proposition et d'orientation. Ainsi, j'entends que les services départementaux participent pleinement au nécessaire approfondissement de la réflexion sur la labellisation des services, notamment prestataires. En effet, les risques de sous-encadrement des structures pourraient conduire à un éclatement de l'offre. En d'autres termes, je ne considère pas que les aides à domicile soient un marché comme un autre.

Ainsi, il convient d'organiser -avec les services de l'Etat- au travers de l'agrément qualité, une véritable expertise des projets présentés et leur évaluation régulière.

On le voit bien, l'ampleur des actions à mettre en place nécessite l'implication, la mobilisation de tous, si l'on veut réussir à poursuivre le travail de mise en place d'une aide à domicile de qualité en Seine-Saint-Denis.

Cette mobilisation est déjà très forte et les efforts des acteurs ne datent pas d'aujourd'hui. Vous en savez quelque chose. Pour sa part, le Conseil général agit au quotidien pour accroître la qualité des services rendus aux personnes âgées.

En 2006, plus de 60 millions d'euros ont été alloués au financement de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible, comme elles le souhaitent dans leur grande majorité. C'est sans doute encore parfois insuffisant, nous le savons. Mais le Conseil général de la Seine-Saint-Denis va au plus loin de ce que les dispositions législatives et réglementaires permettent et je rappelle qu'elles permettent moins depuis les décrets Raffarin de 2003.

Aux 60 millions d'euros consacrés par le Conseil général à l'APA à domicile, s'ajoutent dépenses engagées pour l'accueil dans les établissements, qui représentent un montant similaire. Au total, la collectivité départementale consacre plus de 150 millions d'euros à ses actions en direction de la population âgée.

Même si le secteur des services à la personne représente « une véritable révolution » pour la France comme le dit M. le ministre Borloo, dont la conversion à la révolution résulte d'une évolution tout aussi récente qu'intéressante..., il convient de faire coïncider la demande avec l'offre, au delà des incitations fiscales et de la simplification des formalités. La simple ouverture d'un marché ne suffit ni à le structurer, ni à le rendre efficace et juste.

Le rôle du Conseil général dans le champ médico-social demeure et restera primordial. Il sera même renforcé au regard de l'évaluation de la qualité des services rendus et de la pérennisation des emplois créés autour de la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Dans ce contexte, le Département de la Seine-Saint-Denis compte bien devenir l'aiguillon qui contribuera à la régulation d'un secteur dont il assure la plus grande part, en termes de solvabilisation.

Il a été rappelé ce matin l'importance d'intégrer les services d'aide à domicile dans un réseau. Il me paraît en effet essentiel de rappeler combien les réponses apportées aux besoins de la population résultent d'une construction collective.

Ces réponses diverses, le Département se doit de les coordonner pour éviter les cloisonnements, les incohérences voire l'inefficacité dans les interventions.

Le schéma départemental en faveur de la population âgée, adopté en l'an 2000, a permis de définir avec tous les acteurs du secteur qui avaient souhaité y participer, les grandes orientations qui fondent l'action en faveur de la population âgée, ainsi que les axes de travail pour leur mise en œuvre. Dans ce document, le Conseil général avait déjà favorisé la définition d'une cohérence des politiques.

Depuis, le contexte a beaucoup changé. Le travail s'est à la fois élargi et complexifié et la contrainte budgétaire s'est resserrée. C'est le moment de travailler à un nouveau schéma, que je souhaite encore plus opérationnel que le précédent, tenant compte du bilan de celui-ci. Notre prochain schéma devra proposer des axes concrets d'évolution. Fruit d'une démarche pilotée par les services départementaux, tous les acteurs seront invités à contribuer à son élaboration, ce qui est un peu notre marque de fabrique, vous le savez pour la plupart d'entre vous.

Un dernier mot, qui sera le mot de la fin de cette matinée et en quelque sorte l'introduction à vos travaux de cet après midi, que je laisserai le soin de conclure à mon collègue Jean-Charles Nègre, vice-président du Conseil général chargé de l'emploi. Parce que ma délégation concerne les politiques départementales en faveur des personnes âgées, j'ai une première raison d'être attentif au développement des services d'aide à domicile et à la personne. Parce que ma délégation concerne aussi le suivi des allocataires du RMI, j'ai une seconde raison d'y consacrer toute mon attention.

Parfois, je me prends à rêver d'une société qui saurait retrouver le chemin du plein emploi, notamment en apprenant à mieux cultiver la solidarité avec nos aînés. J'aspire à une société qui se donne les moyens de relever dignement le défi majeur de la dépendance. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'un rêve, mais sans doute du défi que les responsables politiques de ma génération auront à relever au cours des dix prochaines années.